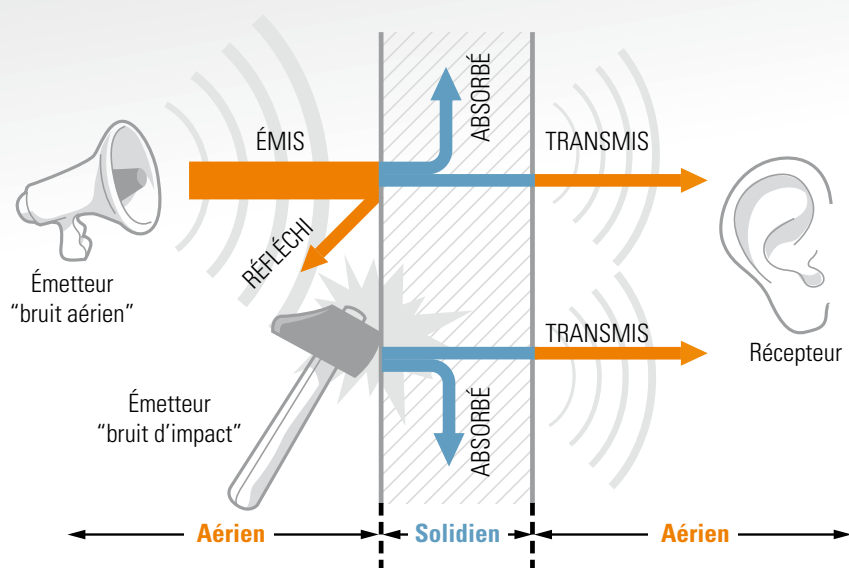


LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

LA PROPAGATION DU BRUIT

2 MODES DE PROPAGATION (AÉRIEN OU SOLIDIEN)



Les planchers dits « Loi de Masse » sont efficaces contre les bruits aériens (voix, musiques...). Afin de parfaire l'isolation contre les bruits d'impact, il conviendra de leur associer soit des revêtements de sol appropriés, soit d'interposer des matériaux résilients sous les chapes de carrelages.

On peut compléter l'isolation des planchers aux bruits aériens par un dispositif supplémentaire (faux-plafonds avec laine de verre ou dalle flottante avec un matériau résilient). Ce dispositif contribuera en outre à l'isolation des bruits d'impact.

VALEURS RÉGLEMENTAIRES

ISOLEMENT À L'INTÉRIEUR MINIMUM

(Valeurs réglementaires « arrêté du 30 juin 1999 »)

		Local de réception		
		Pièce principale (dB)	Cuisine et salle d'eau (dB)	
Local d'émission	Autre logement	53	50	
	Garage individuel ou collectif	55	52	
	Local d'activité	58	55	
	Circulation commune	Séparée du local de réception par une porte palière ou une porte palière et une porte de distribution	40	37
		Autres cas	53	50

Fréquence : 1000 Hz; durée de réverbération : 0,5s

NIVEAU DE PRESSION ACOUSTIQUE NORMALISÉ MAXIMUM DES BRUITS D'IMPACT ($L'_{NT,W}$)

(Valeurs réglementaires « arrêté du 30 juin 1999 »)

		Local de réception	
		Pièce principale (dB)	Cuisine et salle d'eau (dB)
Local d'émission	Autre logement	58	58
	Garage individuel ou collectif		
	Local d'activité		
	Circulation commune		

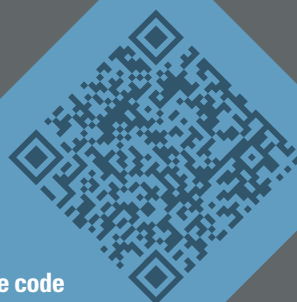
Fréquence : 1000 Hz; durée de réverbération : 0,5s

EXEMPLES DE MONTAGE

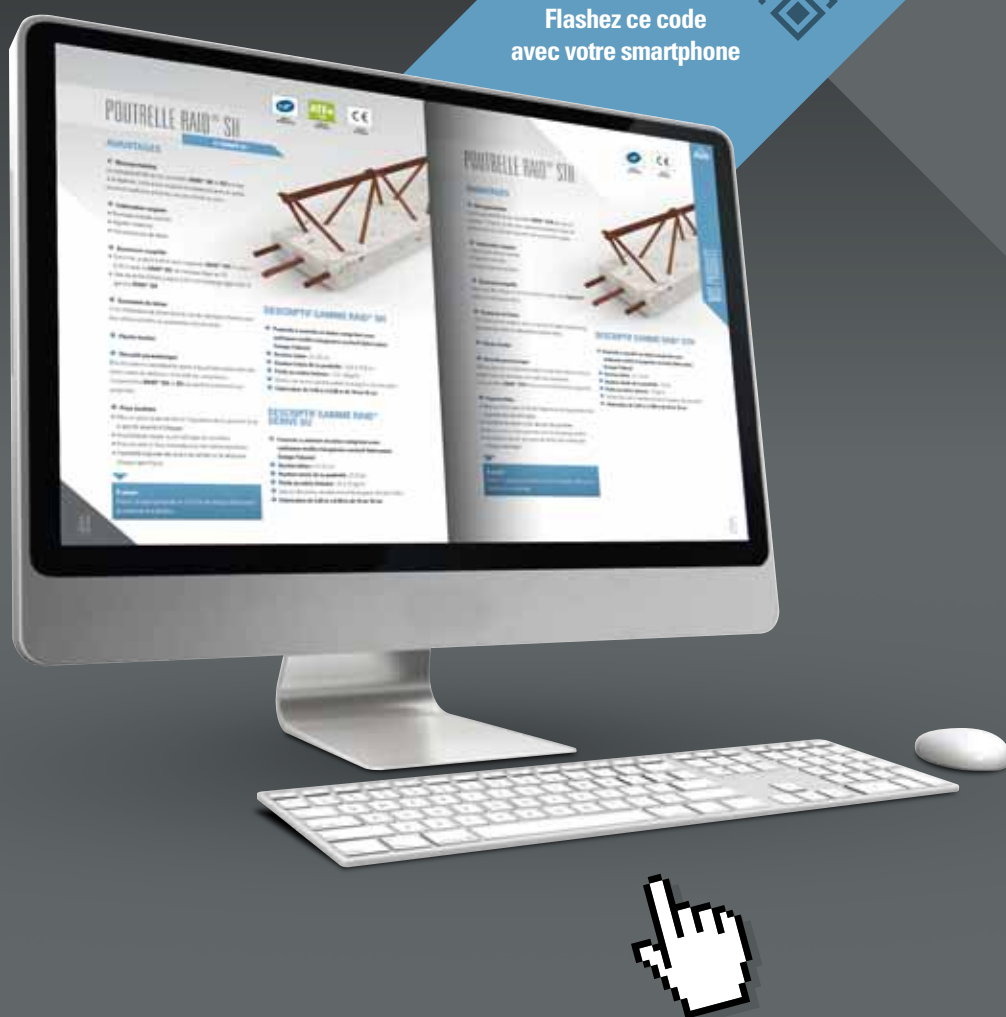
Hauteur montages	Lit.Béton/m ²	dB	Portée limite AL 100+150 daN/m ²	Portée limite ASE 100+150 daN/m ²
7+9	94	57	4,65	4,85
7+11	114	59	5,05	5,35
7+13	134	60	5,25	6,05
7+17	174	64	6,25	7,35
8+10	105	53	5,15	5,35
8+12	125	56	5,85	6,15
12+9	101	54	6,05	7,05
12+12	131	57	7,25	7,55
16+9	106	55	7,55	7,85

Montages avec entrevous béton bords droits

ACCÉDEZ À LA DOCUMENTATION
TECHNIQUE EN LIGNE
AVEC MISE À JOUR INSTANTANÉE



Flashez ce code
avec votre smartphone



Édition janvier 2014

Toutes les informations réglementaires et chiffrées indiquées dans cette documentation technique ont été mises à jour au moment de l'édition en janvier 2014.
Le Groupe Fabemi ne pourra être tenu responsable d'une évolution de ces données et donc garantir l'exactitude des données à long terme.



Fabemi

Siège social :

320, Route Nationale 7

Le Pont Double - 26290 DONZÈRE

Tél. : 04 75 96 50 30 - Fax : 04 75 96 23 58

www.fabemi-structures.com

www.fabemi.fr